Lectures

Les comptes rendus
/
2016

Philippe Aldrin et Nicolas Hubé (dir.), « L'Etat participatif », *Gouvernement & action publique*, vol. 5, n° 2, avril-juin 2016

Nicole Roux

Philippe Aldrin, Nicolas Hubé (dir.), « L'État participatif », *Gouvernement & action publique*, vol. 5, n° 2, avril-juin 2016, 220 p., Paris, Les Presses de Sciences Po, ISBN : 978-2-7246-3448-8.

Texte intégral

PDF

1 En mettant la focale sur l'État et les différentes formes de déploiement institutionnel de la participation, les auteurs de ce dossier et leurs contributeurs permettent de mesurer l'intention explicite des autorités détentrices du pouvoir de maintenir et de renforcer un ordre socio-politique établi. Les formes mises en œuvre de ce maintien de l'ordre s'inspirent largement de logiques managériales stigmatisant le conflit comme dysfonctionnement sociétal et valorisant la participation comme interface de régulation et de contrôle quel que soit le contexte.

2 Philippe Aldrin et Nicolas Hubé, en introduction du dossier, tout en resituant les travaux d'aujourd'hui dans un questionnement sur les manières de gouverner, soulignent leur choix d'observer la mise en œuvre de la participation par le haut. À travers l'analyse des différents dispositifs décrits, ils mettent en évidence les systèmes idéologiques de la reproduction de l'ordre social et politique, autrement dit les différents mécanismes complexes d'assujettissement de l'ensemble des acteurs à un modèle d'organisation politique : la gouvernance par la participation.

3 Chacune des contributions proposées est précise et parfaitement contextualisée, et donne à lire les éléments explicatifs du maintien de l'ordre politique. Le rôle des acteurs sociaux est décrypté, selon les positions qu'ils occupent avec un engagement plus ou moins conscient, stratégique. Difficile de rendre compte ici de la complexité des dispositifs décrits et analysés, de leurs montages, de la multitude des acteurs identifiés et impliqués à différentes échelles qui interagissent entre eux, cherchant finalement à se contrôler mutuellement et à préserver leur espace de pouvoir. Mais de tous ces textes une idée force se dégage : la constitution d'un corps intermédiaire autorisé, légitimé à s'immiscer dans la gestion du pouvoir, mais presque jamais dans la prise de décision. Il émerge là où s'organise une multiplication de strates de gestion, d'administration chargées de la mise en œuvre de politiques. L'accès de certains acteurs à cet espace est conditionné par leur contribution au maintien de l'ordre existant.

4 Le texte de Sara Dezalay interpelle, à l'échelle européenne, sur la constitution de ce corps intermédiaire, de plus en plus professionnalisé, regroupant à la fois les administrateurs des instances européennes et les acteurs d'intervention sur le terrain (disons les ONG, mais aussi tous les experts, techniciens d'agences, représentants de diverses institutions, etc.). Les États constituent un premier niveau d'intermédiaires, administrateurs d'allocations de moyens dont ils sont les bailleurs de fonds. Ces derniers missionnent un second niveau d'intermédiaires dans le cadre de gestions de crises, d'interventions, ici extra-européennes, sur le terrain. In fine, une question s'impose : les États eux-mêmes ont-ils encore le pouvoir d'agir ? Au niveau officiel et communicationnel, les États affirment des positions d'intervention ou de non intervention, et dans les faits les financements transitent vers ces différentes strates intermédiaires mandatées pour approcher une frange de la population influente sur le terrain (autre intermédiaire), et contribuer à rétablir le dialogue ou un certain équilibre au niveau local. Ici le participationnisme semble concerner un segment d'acteurs situés dans un entre-deux qui n'est constitué ni par les gouvernants, les élus, ni par les gouvernés, le peuple. Ils disposent de ressources de légitimation (expertise, organisation et lobbying) et captent les moyens pour agir sur le terrain. Les moyens ne parviennent donc jamais directement aux populations concernées. Elles reçoivent de l'aide, c'est-à-dire ce qui reste à la distribution quand les moyens sont passés à travers tous les tamis et filtres

constituant des relais pour décider ce qui est le mieux pour ces populations, selon la ligne directrice définie en amont par le financeur et ajustée tout au long du processus par les intermédiaires.

5 Kil-ho-Lee en Corée du Sud et Amin Allal en Tunisie montrent comment le processus de participation fait émerger des initiés, des groupes et individus sélectionnés pour servir d'intermédiaires à la justification d'une continuité illusoire entre les gouvernants et les gouvernés. Cet ensemble, souvent appelé société civile, se révèle plus ou moins hétérogène en fonction des contextes. Selon les situations, on a pu écarter pour partie les porteurs de conflits dont l'intervention serait contre-productive autour d'un projet de développement économique devant recueillir un large consensus ; ou au contraire on a laissé émerger sous couvert d'expertise des acteurs économiques ou universitaires comme consultants autorisés, sans pouvoir décisionnaire ; la participation est très sélective.

6 À une autre échelle, celle de la région Rhône-Alpes, Guillaume Gourgues analyse un dispositif où le jeu d'acteurs met en scène des élus, les techniciens de leur service au sein du conseil régional et un prestataire de service-communication-participation autour d'un fichier de 11 000 habitants. Ces derniers ont participé aux réunions-événements initiées par le prestataire à la demande de la nouvelle équipe régionale qui s'était engagée à faire de la démocratie participative ; l'échantillon n'est donc pas constitué au hasard. L'accès et le contrôle de ce fichier qui devait être un moyen de faire participer des habitants devient une fin en soi : son usage dans un dispositif de consultation pourrait devenir un levier de validation. La défiance s'installe, l'intention de faire participer un panel d'habitants devient un risque au regard d'une décision politique à prendre dans le cadre habituel des interactions entre élus et agents de la collectivité. Pour la Suisse, Hervé Rayner montre également la mobilisation d'une partie de la société civile dotée de capitaux économiques cherchant à neutraliser l'intervention des gouvernants lors des votations, pour garder le champ libre sur la possibilité d'influencer le scrutin. Entre domestication et manipulation des masses, le contrôle de l'information et la communication cristallise toute l'attention des acteurs situés dans les strates intermédiaires et supérieures du pouvoir.

7 En regardant par le haut, la participation du citoyen apparaît comme « la maladie infantile » de la démocratie. La voix du peuple n'est pas fiable. Les gouvernants n'ont pas changé d'avis depuis la mise en place du modèle représentatif. Mais devant la désaffection des citoyens, le vote servant à les légitimer dans leur pouvoir décisionnaire, ou pire encore, devant le risque que les votants confient le pouvoir aux extrêmes, ou disent non lors d'un référendum, les acteurs gouvernant les vieilles institutions démocratiques tentent de mettre en place des dispositifs intermédiaires, un renouvellement démocratique, certains diraient un changement de logiciel.

8 Philippe Aldrin et Nicolas Hubé le mettent en évidence à travers le processus qui va conduire à mettre en place l'initiative citoyenne européenne. Ils identifient ce corps intermédiaire hétérogène (issu des institutions européennes, des institutions des politiques nationales, partis politiques, syndicats, entrepreneurs de causes, entreprises, groupes d'intérêts, université…) professionnalisé de la société civile et montrent le glissement de « la représentation d'une démocratie classique vers une concertation procéduralisée » s'appuyant sur les intérêts partagés des parties prenantes. Cette analyse des acteurs gravitant autour des instances européennes est éclairante alors que nous entendons encore résonner le bruit médiatique mélangeant toutes sortes de commentaires et d'analyses au sujet du référendum qui valide le Brexit… Le peuple a-t-il raison ou tort, est-il informé, compétent, manipulé, votant à courte vue ? Doit-on l'écarter de toute décision ? Du point de vue de ceux qui gouvernent, il semble que oui, mais pour éviter l'effondrement du système, la participation bien administrée permettrait encore de faire illusion.

Pour citer cet article

Référence électronique
Nicole Roux, « Philippe Aldrin et Nicolas Hubé (dir.), « L'Etat participatif », *Gouvernement & action publique*, vol. 5, n° 2, avril-juin 2016 », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, 2016, mis en ligne le 02 novembre 2016, consulté le 03 novembre 2016. URL : http://lectures.revues.org/21619

Rédacteur

Nicole Roux
MCF sociologie, université de Brest, LABERS EA 3149

Droits d'auteur

© Lectures - Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction / Any replication is submitted to the authorization of the editors